

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Absents : 3

==--==

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et le 3 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absent excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

3 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS

Madame VIENOT, vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération de principe en date du 14 décembre 1999 adoptée à l'unanimité, relative à l'attribution d'une aide à la rentrée en faveur des bacheliers étudiants.

Ont été retenus : **7 bacheliers**

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.
- De l'attribution d'une aide de **250 €** à chaque étudiant ci-dessus nommé soit un total de **1 750 €**,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget, article 6568-63 autres secours.

Pour extrait conforme, le 4 novembre 2020.

La vice-présidente,
Véronique VIENOT